



Entraide et Solidarité AF 447

Association Loi 1901 (Siret : 517 490 728 00014 - APE : 9499Z)

Maison des Associations, 76 rue Daguerre- BL 91 -75014 Paris

Tel : +33 6 78 64 79 69

Courriel : Entraideca@asso-af447.fr

Site Web : www.asso-af447.fr

Présidente : Danièle Lamy

Monsieur le Président de la République,

Je m'adresse à vous en qualité de présidente de l'association Entraide et Solidarité AF 447, qui regroupe les familles des 228 victimes de la catastrophe du vol Rio-Paris du 1^{er} juin 2009, dont beaucoup étaient françaises.

Comme vous le savez, au terme d'un long et douloureux parcours judiciaire, la cour d'appel de Paris vient de déclarer la Compagnie Air France et la Société Airbus entièrement responsables de ce drame.

Au cours de ces années, rien n'aura été épargné aux familles de victimes. La longue attente de la découverte de l'épave, trois expertises judiciaires dont une annulée, un non-lieu réformé par la chambre de l'instruction, un jugement de relaxe général prononcé sur réquisition de Parquet, pour arriver à la décision de condamnation rendue le 21 mai dernier.

A la veille du 17^{ème} anniversaire de la catastrophe, nous espérons que cette décision mettrait un terme à notre calvaire. Notre espoir a malheureusement été anéanti par l'annonce d'Airbus et d'Air France de se pourvoir en cassation.

Ce pourvoi signifie la poursuite de la procédure pendant des mois, voire des années, avec le risque d'un troisième procès. Les familles de victimes sont épuisées. Elles n'ont plus la force de se battre.

Ce pourvoi est d'autant plus difficile à accepter qu'il intervient dans un contexte judiciaire exceptionnel.

La condamnation du 21 mai dernier n'est pas le résultat d'une procédure ordinaire : elle a été rendue à la suite d'un appel du Parquet Général lui-même, fait rarissime dans notre système judiciaire, qui témoigne de la gravité des manquements constatés.

Air France et Airbus ont bénéficié, pendant des années, de toutes les garanties qu'offre un État de droit. Ils ont pu faire valoir leurs arguments, contester les expertises, obtenir un non-lieu qui fut lui-même annulé.

La justice a fait son travail, dans sa plénitude et sa rigueur. Que les entreprises condamnées choisissent aujourd'hui de prolonger encore cette procédure n'est pas seulement un droit : c'est un choix.

Et ce choix, fait en connaissance de cause, au mépris de la détresse de familles accablées par dix-sept ans d'attente, est moralement indéfendable.

Nous avons conscience que l'Etat n'a pas à intervenir dans une affaire judiciaire. Ce n'est pas ce que nous vous demandons.

Ils se trouve que l'Etat Français est actionnaire à concurrence de 28 % du capital d'Air France et de 10,83 % de celui d'Airbus. Il dispose en cette qualité d'une influence significative sur les décisions prises par ces deux fleurons de l'économie nationale.

Est-il acceptable que l'État, actionnaire de référence de ces entreprises, siégeant à ce titre au conseil d'administration, reste spectateur d'une décision qui prolonge le calvaire de familles françaises que d'insoutenables procédures judiciaires n'ont pas épargnées ?

C'est pourquoi nous vous demandons d'intervenir auprès de leur direction respective pour leur demander de renoncer à leur pourvoi en cassation.

Au-delà des familles de victimes, cela est attendu par nombre de nos concitoyens qui se sentent concernés par cette catastrophe dont chacun aurait, directement ou indirectement, pu être victime. En cela cette affaire prend une dimension politique qui va bien au-delà de sa dimension judiciaire.

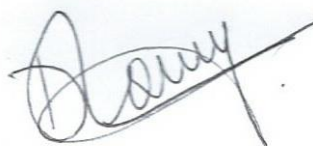
J'espère, Monsieur le Président, que vous entendrez mon appel au secours, expression de la douleur et du sentiment d'impuissance des familles que j'ai l'honneur de représenter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l'assurance de ma déférente considération.

Pour le Conseil d'administration de l'association

« Entraide et Solidarité AF447 »

La présidente : Danièle Lamy.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Lamy', with a long horizontal stroke extending to the right.